



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## **Rapport de jury du Certificat d'Aptitude aux fonctions de formateur Académique (CAFFA), session 2017**

**Rapport établi par Mme Claude VALTAT, présidente du jury, Mme Régine BATTOIS-LOCATELLI et M. Paul SIERRA-MORENO, vice-présidents, avec le soutien logistique du bureau des examens et concours (DEC3) du rectorat de DIJON**

# Sommaire

A. Quelques données chiffrées .....	3
B. Épreuve d'admissibilité .....	3
1. Ce qui est évalué.....	3
1.1 Illustrations permettant de caractériser la prestation des candidat.e.s .....	4
1.1.1. Le rapport d'activité : .....	4
1.1.2. L'entretien : .....	4
C. Épreuve d'admission .....	4
1. Les épreuves de pratique professionnelle .....	4
1.1. L'épreuve d'analyse de pratique.....	4
1.2. Ce qui est évalué lors de l'analyse de pratique.....	4
1.3. Animation d'une action de formation.....	4
1.4. Ce qui est évalué lors de l'animation d'une action de formation :.....	5
1.5 Illustrations permettant de caractériser la prestation des candidat.e.s .....	5
1.5.1. Les épreuves de pratique professionnelle : .....	5
2. Le mémoire professionnel .....	5
2.1. Ce qui est évalué.....	6
2.2. Illustrations permettant de caractériser la prestation des candidat.e.s .....	6
2.2.1. Le mémoire : .....	6
2.2.2. La soutenance : .....	6
2.2.3. L'entretien : .....	6
3. Conseils aux candidat.e.s.....	6
D. Bibliographie .....	7

*Annexes (4) : repères des différentes épreuves à destination des membres du jury*

## A. Quelques données chiffrées

Admissibilité		Admission		
Inscrits	Présents	Inscrits	Présents à l'épreuve de pratique professionnelle	Présents à l'épreuve de soutenance du mémoire
41	26	41	40	39

### Les résultats pour l'admissibilité

*Épreuve d'admissibilité*  
**92,3 % de réussite, 24 soit candidat.e.s admissibles**  
*Nbre candidat.e.s/département/établissement*

Yonne	Nièvre	Saône-et-Loire	Côte d'Or	Collège	Lycée
5	2	9	8	17	7

### Les résultats pour l'admission

*Épreuves d'admission*  
**82 % de réussite, soit 32 candidat.e.s admis.e.s**  
*Nbre candidat.e.s/département/établissement*

Yonne	Nièvre	Saône-et-Loire	Côte d'Or	Collège	Lycée	autre
6	3	9	14	16	15	1

## B. Épreuve d'admissibilité

*Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury.*

*L'entretien s'appuie sur un dossier fourni par le/la candidat.e lequel comprend un rapport d'activité (5 pages maximum hors annexes) et les rapports d'évaluation (administrative et pédagogique).*

*L'entretien consiste en un exposé de 15 minutes suivi d'un échange de 30 minutes avec le jury.*

*Après les entretiens, le jury fixe la liste des candidat.e.s autorisé.e.s à se présenter aux épreuves d'admission par ordre alphabétique et transmet, à la demande des candidat.e.s, la grille d'évaluation renseignée.*

*Le/La candidat.e admissible entre dans un cursus de certification accompagné dans le cadre du plan académique de formation. Il/Elle se voit confier, chaque fois que cela est possible, et obligatoirement s'il/elle ne l'a jamais été, le tutorat d'un stagiaire, d'un.e étudiant.e inscrit.e en master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, ou des actions ponctuelles de tutorat.*

*Il/Elle se forme progressivement en participant au travail collaboratif entre tuteurs et en accédant aux ressources et aux formations spécifiques proposées en académie, et le cas échéant par l'ESPE.*

### 1. Ce qui est évalué

Le jury relève dans le rapport d'activité réalisé par le/la candidat.e :

- *L'analyse du parcours professionnel*
- *La qualité formelle de la rédaction et du respect des consignes demandées.*
- *Le traitement, analyse et interprétation des données*

Le jury évalue le/la candidat.e lors de l'entretien sur :

- *La qualité de la communication*
- *L'analyse distanciée du travail réalisé (points forts, points faibles)*
- *La capacité d'écoute, le sens du dialogue et de la controverse professionnelle*

- *La mise en perspective, la projection dans le métier de formateur.*

1.1 Illustrations permettant de caractériser la prestation des candidat.e.s

### **1.1.1. Le rapport d'activité**

Les difficultés observées :

- ⇒ Le rapport n'est pas conforme au cahier des charges
- ⇒ Il se réduit fréquemment à une description des expériences vécues plutôt qu'une mise en perspective d'une action de formateur en devenir.
- ⇒ L'utilisation des présentations numériques ne sont pas toujours au service d'une plus-value de l'exposé

### **1.1.2. L'entretien**

Les difficultés observées :

- ⇒ Les candidat.e.s se positionnent encore trop comme « enseignant.e expert.e de leur discipline » et sont en difficultés pour endosser la posture du formateur.

## **C. Épreuve d'admission**

Les candidat.e.s choisissent au moment de l'inscription, l'une des deux épreuves : soit une analyse de pratique, soit l'animation d'une action de formation.

### **1. Les épreuves de pratique professionnelle**

#### **1.1. L'épreuve d'analyse de pratique**

*L'épreuve comprend la conduite d'un entretien de formation après observation d'une séance de pratique professionnelle dans le cadre du tutorat et un entretien entre le/la candidat.e et les deux examinateurs qualifiés.*

**1re phase** : observation d'une séance de pratique professionnelle

*À l'issue de l'observation, le/la candidat.e dispose de 15 minutes pour préparer son entretien de formation.*

*Cette première phase de l'épreuve vise à évaluer la capacité du/de la candidat.e à : mener un dialogue professionnel constructif en prenant appui sur les points forts et les marges de progrès du stagiaire, de l'étudiant.e, du professeur débutant ou du CPE débutant ; ordonner et hiérarchiser ses remarques ; formuler des conseils pertinents et opérationnels au regard de la situation observée et s'assurer de leur compréhension ; proposer des pistes de réflexion et des prolongements possibles.*

**2e phase** : entretien avec les deux examinateurs qualifiés

*L'entretien vise à évaluer la capacité du/de la candidat.e à présenter une analyse distanciée de son entretien avec le stagiaire, l'étudiant.e, le professeur ou le CPE débutant, à justifier les choix opérés, à entendre et intégrer les remarques des examinateurs.*

#### **1.2. Ce qui est évalué lors de l'analyse de pratique**

Pendant l'entretien du/de la candidat.e avec le stagiaire, le jury évalue les points suivants :

- Qualité de l'analyse de la séance
- Dialogue constructif
- Remarques hiérarchisées
- Conseils pertinents et opérationnels
- Pertinence des pistes de réflexion et du prolongement possible proposé

Au cours de l'entretien du/de la candidat.e avec le jury, les critères observés sont :

- Analyse distanciée de l'entretien avec le stagiaire
- Justification des choix opérés
- Écoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle
- Reconstruction de l'entretien avec le stagiaire

#### **1.3. Animation d'une action de formation**

*L'épreuve comprend : l'animation d'une action de formation professionnelle auprès d'un groupe, sur un sujet convenu au préalable entre le/la candidat.e et l'inspecteur compétent membre du jury, en concertation avec le chef d'établissement*

**1re phase** : animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative - disciplinaire, interdisciplinaire, inter-cycles, inter-degrés - à l'échelle d'un établissement, d'un district ou d'un bassin d'éducation et de formation.

## **2e phase : entretien avec les examinateurs**

L'entretien avec les examinateurs vise à évaluer la capacité du/de la candidat.e à concevoir, organiser et animer une action ancrée dans une problématique professionnelle et, pour ce faire, à : inscrire celle-ci dans le cadre des situations professionnelles et attendus institutionnels liés au contexte d'exercice ; proposer des outils, des démarches et des supports didactiques et pédagogiques de qualité et utiles ; mettre en œuvre les techniques d'animation propices à une réception efficace ; animer, réguler et recentrer les échanges en permettant la circulation de la parole de manière à faire avancer le traitement de la problématique travaillée ; proposer des prolongements possibles.

### **1.4. Ce qui est évalué lors de l'animation d'une action de formation**

Pendant l'animation d'une action de formation, le jury évalue les capacités suivantes :

- Traitement de la problématique au regard des objectifs annoncés
- Ancrage dans le cadre de référence et le contexte d'exercice
- Capacité à accompagner un collectif professionnel
- Qualité de l'animation et des interactions
- Utilité des supports et des outils mobilisés

Au cours de l'entretien avec le jury, les critères observés sont :

- Analyse distanciée de l'action de formation
- Justification des choix opérés
- Inscription de l'action de formation dans la durée
- Écoute, sens du dialogue et capacité à entrer dans un échange professionnel

### **1.5 Illustrations permettant de caractériser la prestation des candidat.e.s**

#### **1.5.1. Les épreuves de pratique professionnelle**

Les difficultés observées :

- ⇒ Le dialogue avec le stagiaire formé manque de personnalisation par une restitution trop stricte du protocole d'entretien reçu en formation.
- ⇒ Les formations mériteraient d'être complétées par un éclairage issu de connaissances institutionnelles, et disciplinaires approfondies
- ⇒ Le/La candidat.e doit être en mesure de proposer des conseils ou des pistes de remédiations et de transformations claires et réalistes à destination du stagiaire formé.
- ⇒ Le/La candidat.e est le seul animateur de l'action ; il/elle convient de proscrire une intervention extérieure ou une co-animation
- ⇒ Le/La candidat.e qui planifie le déroulement de son épreuve professionnelle sur deux demi-journées (non - respect du format de l'épreuve)

## **2. Le mémoire professionnel**

« Cette épreuve mobilise le jury auquel sont adjoints les deux examinateurs qualifiés, tant pour la lecture du mémoire que pour la soutenance.

Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes, est un travail personnel de réflexion portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation. Il consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expériences. Il implique un engagement personnel du candidat pour réfléchir à sa pratique et l'améliorer.

Destiné à renseigner le jury sur les capacités du candidat à observer, s'informer, analyser sa pratique pour la faire progresser et communiquer par écrit, le mémoire constitue également un élément essentiel de la formation du candidat et de son développement professionnel.

### **Il vise à évaluer sa capacité à :**

- établir une problématique fondée sur un questionnement professionnel en relation avec une situation d'accompagnement ou de formation ;
- formuler des objectifs spécifiques pour traiter un problème et élaborer des hypothèses opérationnelles ;
- mettre en œuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, outillée par la recherche (observation, questionnaire, outils d'analyse, indicateurs pertinents) ;
- proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation ;
- faire état par écrit de la réflexion conduite.

La soutenance : Le candidat présente son mémoire professionnel (15 minutes) puis échange avec le jury (30 minutes) ».

## **2.1. Ce qui est évalué**

Le jury relève dans le mémoire réalisé par le/la candidat.e :

- la qualité du questionnement et des hypothèses envisagées ;
- la qualité formelle du mémoire ;
- la présence d'une méthodologie précise et rigoureuse, étayée par des références théoriques
- l'intérêt du dispositif expérimenté ;
- la qualité du traitement, de l'analyse et de l'interprétation des données recueillies.

Le jury évalue le/la candidat.e lors de la soutenance sur :

- la qualité de la communication ;
- l'analyse distanciée du travail réalisé (points forts, points faibles) ;
- la capacité d'écoute, le sens du dialogue et de la controverse professionnelle ;
- la mise en perspective, la projection dans le métier de formateur.

## **2.2. Illustrations permettant de caractériser la prestation des candidat.e.s**

### **2.2.1. Le mémoire**

Les difficultés observées :

- ⇒ les contenus développés ne sont pas approfondis ;
- ⇒ la problématique est absente ou peu évoquée ;
- ⇒ les dispositifs illustrés manquent de pertinence et restent éloignés du propos étudié ;
- ⇒ les références théoriques sont « plaquées » et ne servent pas toujours à l'analyse de l'action de formation ;
- ⇒ l'analyse et les pistes de remédiations sont superficielles voire absentes ;
- ⇒ les problématiques centrées sur la formation des étudiant.e.s relèvent plus des compétences de l'enseignant universitaire que de celles du formateur ;
- ⇒ il se réduit fréquemment à une description des expériences vécues plutôt qu'une mise en perspective d'une action de formateur en devenir ;
- ⇒ l'utilisation des présentations numériques ne sont pas toujours au service d'une plus value de l'exposé.

### **2.2.2. La soutenance**

Les difficultés observées :

- ⇒ des durées qui excèdent les temps impartis de 15 minutes ;
- ⇒ des présentations numériques lues par le candidat.e, qui reprennent le plan du mémoire où les choix et les points saillants de l'étude ne sont pas relevés ;
- ⇒ un exposé qui présente une synthèse du mémoire, sans analyse de la pratique du candidat.e formateur ;
- ⇒ un discours général, parfois non maîtrisé par le candidat.e, emprunt de propos confus et spécifiques (en particulier pour l'EPS) ;
- ⇒ une analyse réflexive de la pratique pauvre.

### **2.2.3. L'entretien**

Les difficultés observées :

- ⇒ des difficultés à se décentrer de l'objet d'étude, à transférer les outils pour d'autres actions de formations ;
- ⇒ des confusions pour certains candidats à distinguer l'enseignant du formateur ;
- ⇒ des difficultés d'écoute des questions du jury, avec des candidats qui ont un discours convenu, en éventuel décalage avec la question posée ;
- ⇒ des réponses non argumentées, éloignées de la problématique évoquée ;
- ⇒ le référentiel de compétences du formateur est ignoré, voire insuffisamment maîtrisé.

## **3. Conseils aux candidat.e.s**

- Construire une présentation qui explicite les pratiques en lien avec des connaissances théoriques sur la didactique professionnelle du formateur.
- Se positionner comme formateur en se distanciant de sa pratique professionnelle d'enseignant.e.
- Construire un exposé structuré, sans être une redite du mémoire, avec une réelle mise en perspective dans la fonction de formateur.
- Être à l'écoute du jury lors de l'entretien et répondre de manière précise aux questions posées.
- Concevoir le mémoire non comme un rapport d'activités décliné selon le parcours de l'enseignant.e, voire du formateur en devenir, mais une démarche construite alliant les outils de la recherche et l'expérience professionnelle du/de la candidat.e.
- Placer les actions de formation en dehors des jours de présence des professeurs stagiaires à l'ESPE.

**☑ Le jour de la convocation aux diverses épreuves ne peut être déplacé. Il est de la responsabilité du /de la candidat.e d'organiser ses activités professionnelles au regard du calendrier des épreuves, diffusé dès l'ouverture des inscriptions au CAFFA sur le site académique, en tout début d'année scolaire.**

## D. Bibliographie

### OUVRAGES GÉNÉRAUX

- Altet M., Desjardins J., Etienne R., Paquay L., Perrenoud P. (2013)** *Former des enseignants réflexifs. Obstacles et résistances.* Bruxelles, De Boeck.
- Altet M., Paquay L., Perrenoud P. (2002)** *Formateurs d'enseignants. Quelle professionnalisation ?* Bruxelles, éditions De Boeck Université.
- Bourgeois É., Chapelle G. (2006)** *Apprendre et faire apprendre*, Paris, PUF, collection Apprendre. (Les travaux de recherche en psychologie cognitive 1. Les mécanismes cognitifs pour apprendre. 2. Le contexte social pour apprendre. 3. Motiver et se motiver pour apprendre).
- Chapelle G., Meuret D. (2006)** *Améliorer l'école*, Paris, PUF, collection Apprendre. (Le point sur les recherches en sociologie de l'éducation et les politiques d'éducation en France. 1. Enjeux et défis. 2. Logiques d'action, logique d'acteurs. 3. Des politiques possibles.)
- Dupriez V., Chapelle G. (2007)** *Enseigner*, Paris, PUF, collection Apprendre (1. enseigner : un enjeu social et culturel ; 2, enseigner et faire apprendre ; 3, transformer les pratiques pédagogiques).
- Fournier M., Troger V. (2005)** *Les mutations de l'école. Le regard des sociologues.* Auxerre, Éditions Sciences Humaines, Collection « les dossiers de l'éducation ». (1. les évolutions du système éducatif. 2. La montée en puissance des acteurs. 3. Transmettre des savoirs et des valeurs. 4. Enjeux et débats).
- Galand B., Bourgeois E. (2006)** *(Se) Motiver à apprendre*, Paris, PUF, collection Apprendre (1. La dynamique individuelle, 2. Le contexte d'apprentissage).
- Loizon D. (2010)**, *Le conseil en formation. Regards pluriels.* Dijon : CRDP Bourgogne.
- Marsollier C. (2015)** *L'Éthique relationnelle, une boussole pour l'enseignant*", sous la direction de C. Marsollier, Éditions Canopé,
- Marsollier C. (2017)** "Les conditions du bien-être au travail", in *Économie et management*, n°162, janvier 2017, p.38-43. Article en accès libre.
- Marsollier C., (2012)**, *Investir la relation pédagogique : repères pour l'éthique de l'enseignement.* Chroniques sociales
- Pepel P. (2003)** *Accueillir, accompagner, former des enseignants.* Guide de réflexion et d'action. Lyon, Chronique Sociale.

### REVUES

- Revue française de pédagogie (2015). *La formation des adultes, lieu de recompositions ?* E.N.S. Editions, Lyon.
- Les cahiers pédagogiques (2011). *Animer des formations : outils et dispositifs*, Hors-série n°23.

### RAPPORTS

- IGEN (2016). *Pilotage académique de l'éducation prioritaire.* Rapport n°2016-058.
- IGEN (2013). *Actualisation du bilan de la formation continue des enseignants.* Rapport n°2013-009.
- FILATRE D, Recteur de l'académie de Versailles (2016). *Vers un nouveau modèle de formation tout au long de la vie.* Rapport sur la formation continue.

### AUTORITÉ, SANCTION, DÉONTOLOGIE

- Merle P. (2005)** *L'élève humilié, l'école, un espace de non-droit ?* Paris PUF (Partie 1 : l'humiliation des élèves, Partie 2 : le droit des élèves dans le quotidien de l'institution scolaire, Partie 3 : les nouveaux règlements intérieurs : le changement impossible ?).
- Prairat É. (2005)** *De la déontologie enseignante. Oser le changement ?* Paris, PUF. (1. Élucidations : éthique, morale, et déontologie. 2. Orientations : une éthique de la responsabilité. L'exigence déontologique).

### MÉTIER DE FORMATEUR D'ENSEIGNANTS

- Gohier C., Alin C. (2000)** *Enseignant-Formateur : la construction de l'identité professionnelle*, Paris, L'Harmattan, Collection Recherche et Formation (Plan : 1. Recherches et perspectives théoriques. 2. Recherches et approches méthodologiques. 3. Recherches et problématiques de formation).

## **ACCOMPAGNEMENT des formés**

**Ferrer M.-F., Koberich C. (2003)** L'accompagnement entre écoute et analyse, in *Accompagner les démarches innovantes*, SCEREN, CNDP, 63-70.

**Paul M. (2004)** *L'accompagnement : une posture professionnelle spécifique*, Paris, L'Harmattan, collection Savoir et Formation.

**Cifali M., André A. (2007)** *Écrire l'expérience. Vers la reconnaissance des pratiques professionnelles*, Paris, PUF.

**Guillemette F., L'Hostie M. (2011)** *Favoriser la progression des stagiaires en enseignement*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

- VERMERSCH, P.(2010). *L'entretien d'explicitation*, ESF, Paris.

## **MÉMOIRE PROFESSIONNEL**

**Crinon J., Guigue M. (2006)** Écriture et professionnalisation, *Revue Française de Pédagogie*, n°156, 117-169.

**Crinon J. (2003)** *Le mémoire professionnel des enseignants, observatoire des pratiques et levier pour la formation*. Paris : L'Harmattan.